

Chers Amicalistes

HOMAIR-TOHAPI

Le code partenaire pour les salariés est enfin arrivé pour la réservation des campings saison 2024.

<https://salaries.homair.com/salaries-login>

Code : BTSCHRSO62T1

PROCEDURE :

Il appartient au salarié de faire une pré-réservation de la période souhaitée directement sur le site de **salaries.homair.com** avec le code partenaire ci-dessus.

Cette pré-réservation n'est valable que 4 jours. Ensuite vous devez impérativement faire parvenir au bureau de l'Amicale votre règlement.

- **Pour la basse saison** : « Chèque, ANCV, ou Espèces du montant total »
- **Pour la haute saison** « Chèque, ANCV, ou Espèces pour les 30% d'acompte et le solde qui sera débité fin juin 2024 »

Après réception du règlement, la réservation définitive sera validée. Vous recevrez un mail de confirmation et le bon d'échange.

Si problème ou besoin de renseignement, vous pouvez contacter Karine au 06 78 78 21 26.